

N°2024-09

DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du mercredi 10 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le mercredi dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du CCAS de la commune de PORTE DES PIERRES DOREES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil de la Mairie de Porte des Pierres Dorées, sous la Vice-présidence de Madame CATALA Marie-Claude,

Nombre de membres : 16

date de convocation : 04/04/2024

En exercice : 16

Présents : 13

Pouvoirs : 1

Présents votants :

Mesdames Marie Claude CATALA, Sylvie THOMASSON, Monique MORIAUD, Agnès DESSAINTJEAN, Sylvie COILLARD, Marie-anne TERNAUX, Nicole CIMETIERE, Marie Thérèse DESBONNE, Bernadette GUERRIER, Madeleine MINOT, Christiane DUCLOS
Messieurs Maxime COLLIER et René TRIPOZ

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Pascal FLAUDER > pouvoir à Marie Claude CATALA

Absents : Jean-Paul GASQUET, Laura MARGAND

Présidente de séance : Marie-Claude CATALA

Secrétaire de séance : Sylvie THOMASSON

Affectation du résultat – Exercice 2023

Madame la Vice-Présidente rappelle au Conseil d'administration du CCAS qu'il lui appartient d'affecter les résultats arrêtés pour l'exercice 2023.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 069-200083616-20240410-2024_09_CCAS-BF

Voici ci-dessous l'affectation proposée :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + si excédent ou - si déficit)	3 722,55
B. Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif précédé du signe + si excédent ou - si déficit)	4 217,59
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	7 928,55
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou - D 001 si déficit, R 001 si excédent)	0,00
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou - Besoin de financement, Excédent de financement: -1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	7 928,55
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (G. = au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (3)	7 928,55
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le tableau d'affectation du résultat de fonctionnement ci-dessus pour l'exercice 2023.
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Service de Gestion Comptable de Villefranche-sur-Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône,
- **DIT** qu'un exemplaire de la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune de Porte des Pierres Dorées,

VOTE : à l'Unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Vice-présidente,

Marie-Claude CATALA

La secrétaire de séance

Sylvie THOMASSON